

**Permis de conduire**  
Pièces constitutives de dossier

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N530>

**PERMIS B**

Permis B : voiture ou camionnette	la copie du certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), un <a href="#">justificatif d'identité</a> , un <a href="#">justificatif de domicile</a> , 1 <a href="#">photo numérique d'identité</a> , le cas échéant, la copie du permis de conduire d'une autre catégorie si l'utilisateur en dispose  si vous êtes né après 1987, l'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR2) ou l'attestation de sécurité routière (ASR)", si vous êtes étranger, un justificatif de régularité du séjour ou si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)
Permis B1 : quadricycle lourd à moteur	un <a href="#">justificatif d'identité</a> , un <a href="#">justificatif de domicile</a> , une <a href="#">photo numérique d'identité</a> , la copie du certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de

	<p>l'attestation individuelle d'exemption, si vous êtes majeur étranger, un justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).</p>
<p>Permis de conduire BE : voiture avec remorque de plus de 750 kg</p>	<p>Il convient ensuite de faire <a href="#">ajouter la nouvelle</a> BE sur votre permis de conduire. Si vous avez obtenu une nouvelle catégorie de permis de conduire, vous devez demander le plus rapidement possible un nouveau permis intégrant cette nouvelle catégorie.</p> <p>Ensuite, vous devrez vous munir de plusieurs pièces en format numérique (scannées ou photographiées) nécessaires à l'inscription sur le site de l'ANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un <a href="#">justificatif d'identité</a>,</li> <li>- un <a href="#">justificatif de domicile</a>,</li> <li>- une <a href="#">photo numérique d'identité</a> ,</li> <li>- une copie de votre permis de conduire actuel,</li> <li>- une copie de l'attestation prouvant la réussite à l'examen pour la catégorie nouvelle obtenue</li> </ul>

## **PERMIS 2 ROUES**

<p>Permis de conduire A (permis moto)</p> <p><i>- cette demande est faire par l'auto-école -</i></p>	<p>un <a href="#">justificatif d'identité</a>,</p> <p>un <a href="#">justificatif de domicile</a>,</p> <p>une <a href="#">photo numérique d'identité</a> ,</p>
--	--

	<p>vos permis de la catégorie A2,</p> <p>le cas échéant, la copie du permis de conduire d'une autre catégorie si l'utilisateur en dispose</p> <p>l'attestation de suivi de la formation permettant de passer de la catégorie A2 à la catégorie A,</p> <p>si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption,</p> <p>si vous êtes majeur étranger, un justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).</p>
<p>Permis de conduire A1 (moto légère)</p>	<p>un <a href="#">justificatif d'identité</a>,</p> <p>un <a href="#">justificatif de domicile</a>,</p> <p>une <a href="#">photo numérique d'identité</a> ,</p> <p>la copie du certificat d'examen du permis de conduire (CEPC),</p> <p>le cas échéant, la copie du permis de conduire d'une autre catégorie si l'utilisateur en dispose</p> <p>si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption,</p>

	<p>si vous êtes majeur étranger, un justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).</p> <p>Si vous possédiez déjà une catégorie de permis, il convient de faire <a href="#">ajouter la nouvelle</a> A1 sur votre permis de conduire.</p>
<p>Permis de conduire A2 (permis moto de puissance intermédiaire)</p>	<p>un <a href="#">justificatif d'identité</a>,</p> <p>un <a href="#">justificatif de domicile</a>,</p> <p>une <a href="#">photo numérique d'identité</a> ,</p> <p>la copie du certificat d'examen du permis de conduire (CEPC),</p> <p>le cas échéant, la copie du permis de conduire d'une autre catégorie si l'utilisateur en dispose</p> <p>si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption,</p> <p>si vous êtes majeur étranger, un justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).</p> <p>Si vous possédiez déjà une catégorie de permis, il convient de faire <a href="#">ajouter la nouvelle</a> A2 sur votre permis de conduire.</p>

**PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DU PERMIS DE CONDUIRE**

Vol	Déclaration de vol
-----	--------------------

	<p><a href="#">Pièce d'identité</a></p> <p><a href="#">Code photo numérique</a></p> <p><a href="#">Justificatif de domicile</a></p> <p>copie du permis de conduire volé si l'utilisateur en dispose</p>
Perte	<p>La déclaration de perte se fait <b>en même temps</b> que la demande de nouveau permis ou de <a href="#">duplicata</a> directement en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).</p> <p>Vous devez joindre à votre demande la version numérisée des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">pièce d'identité</a>,</li> <li>• <a href="#">photo d'identité</a>,</li> <li>• <a href="#">justificatif de domicile</a>,</li> <li>• copie du permis de conduire volé si l'utilisateur en dispose</li> </ul>
Détérioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Pièce d'identité</a></li> <li>• <a href="#">Code photo d'identité numérique</a></li> <li>• <a href="#">Justificatif de domicile</a></li> <li>• Copie de votre permis détérioré</li> </ul>

**CONTROLE MEDICAL**

Permis de conduire et contrôle médical consécutif à une infraction

**CAS 1** - En cas de suspension administrative ou judiciaire du permis **de moins de 6 mois**, vous ne pouvez demander la restitution de votre permis de conduire qu'à la fin de la période de suspension et si vous présentez un avis médical favorable.

Pour se présenter à cet examen, vous devez vous munir de 2 formulaires : cerfa n°14880\*01 et cerfa n°14948\*01, remplis et signés au stylo noir avec photo collée sur le volet 1 ; volet 2 rempli / signé / avec cachet par le médecin

Ces 2 formulaires doivent être accompagnés des documents suivants :

- une pièce d'identité en cours de validité (s'il s'agit d'un passeport ou d'un titre de séjour), ou périmée depuis moins de 2 ans pour la carte nationale d'identité française, et sa photocopie recto-verso,
- votre permis de conduire et sa photocopie recto-verso ou [l'avis de rétention](#) qui vous a été délivré par les forces de l'ordre,
- 4 [photos d'identité](#) à coller sur les formulaires,
- justificatif de domicile

**CAS 2** - En cas d'invalidation pour perte totale de points, d'annulation ou de suspension administrative ou judiciaire du permis **égale ou supérieure à 6 mois**, vous ne pouvez demander la restitution de votre permis de conduire qu'à la fin de la période de sanction et à condition de présenter un avis médical et psychotechnique favorable. Selon les cas, vous devrez vous adresser à un médecin de ville agréé par le préfet ou à la commission médicale.

Pour se présenter à cet examen, vous devez vous munir de 2 formulaires : cerfa n°14880\*01 et cerfa n°14948\*01, , remplis et signés au stylo noir

	<p>avec photo collée sur le volet 1 ; volet 2 rempli / signé / avec cachet par le médecin</p> <p>Ces 2 formulaires doivent être accompagnés des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une pièce d'identité en cours de validité (s'il s'agit d'un passeport ou d'un titre de séjour), ou périmée depuis moins de 2 ans pour la carte nationale d'identité française, et sa photocopie recto-verso,</li> <li>• votre permis de conduire et sa photocopie recto-verso ou <a href="#">l'avis de rétention</a> qui vous a été délivré par les forces de l'ordre,</li> <li>• 4 <a href="#">photos d'identité</a> à coller sur les formulaires,</li> <li>• justificatif de domicile</li> </ul> <p><b><u>DANS LES 2 CAS</u></b> ( &gt; et &lt; à 6 mois) :</p> <p>S'il s'agit d'une suspension de permis : copie de l'arrêté 3E (pour un permis étranger), copie de l'arrêté 3F (pour un permis français)</p> <p>S'il s'agit d'une annulation de permis : copie du Ref7 si annulation judiciaire, copie du 48S en cas de perte de points</p>
<p>Permis de conduire et contrôle médical pour raisons de santé</p>	<p>Tout candidat au permis de conduire qui rencontre un problème de santé doit, de sa propre initiative, se soumettre à un contrôle médical.</p> <p>Si vous êtes atteint d'une affection médicale considérée comme incompatible avec le maintien du droit de conduire, ou nécessitant un aménagement de ce droit, vous devez passer un contrôle médical.</p>
<p>Permis de conduire professionnel : contrôle médical obligatoire</p>	<p>Lorsque vous utilisez votre permis pour votre travail, sa délivrance ou sa prolongation par les services de l'État doit être précédée d'un contrôle médical favorable. La périodicité de ce contrôle dépend de votre âge et de</p>

	la catégorie du permis de conduire. Le contrôle médical porte non seulement sur votre aptitude physique, mais aussi sur vos aptitudes cognitives et sensorielles. Il peut nécessiter des examens complémentaires.
--	---

## **PERMIS POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET DE PERSONNES**

Documents à fournir en cas d'inscription par l'utilisateur. Celui-ci peut aussi passer par un centre de formation pour son inscription.

Permis poids lourds de catégorie C : plus de 7,5 tonnes	<p>Vous pouvez choisir de vous inscrire vous-même au permis.</p> <p>Vous devez créer un compte usager sur le site de l'ANTS et obtenir ainsi vos identifiants.</p> <p>Ensuite, vous devrez vous munir de plusieurs pièces en format numérique (scannées ou photographiées) nécessaires à l'inscription sur le site de l'ANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Justificatif d'identité</a>,</li><li>• <a href="#">Justificatif de domicile</a>,</li><li>• <a href="#">Photo numérique d'identité</a> ,</li><li>• Avis médical <a href="#">cerfa n°14880*01</a>,</li><li>• Copie de votre permis de conduire de catégorie B et, éventuellement, la copie du diplôme, certificat ou titre professionnel constatant l'achèvement d'une formation de conducteur par route,</li><li>• si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et</li></ul>
---	--



	<p>citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• si vous êtes majeur étranger, un justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).</li></ul>
<p>Permis CE : véhicule de plus de 7,5 tonnes avec remorque de plus de 750 kg</p>	<p>Vous pouvez choisir de vous inscrire vous-même au permis.</p> <p>Vous devez créer un compte usager sur le site de l'ANTS et obtenir ainsi vos identifiants.</p> <p>Ensuite, vous devrez vous munir de plusieurs pièces en format numérique (scannées ou photographiées) nécessaires à l'inscription sur le site de l'ANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un <a href="#">justificatif d'identité</a>,</li><li>• un <a href="#">justificatif de domicile</a>,</li><li>• une <a href="#">photo numérique d'identité</a> ,</li><li>• l'avis médical <a href="#">cerfa n°14880*01</a>,</li><li>• la copie de votre permis de conduire de la catégorie C et, éventuellement, la copie du diplôme, certificat ou titre professionnel constatant l'achèvement d'une formation de conducteur par route,</li><li>• si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption,</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• si vous êtes majeur étranger, un justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).</li></ul>
Permis C1 : véhicule compris entre 3,5 et 7,5 tonnes	<p>Vous pouvez choisir de vous inscrire vous-même au permis.</p> <p>Vous devez créer un compte usager sur le site de l'ANTS et obtenir ainsi vos identifiants.</p> <p>Ensuite, vous devrez vous munir de plusieurs pièces en format numérique (scannées ou photographiées) nécessaires à l'inscription sur le site de l'ANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un <a href="#">justificatif d'identité</a>,</li><li>• un <a href="#">justificatif de domicile</a>,</li><li>• une <a href="#">photo numérique d'identité</a> ,</li><li>• l'avis médical <a href="#">cerfa n°14880*01</a>,</li><li>• la copie de votre permis de conduire de la catégorie B et, éventuellement, la copie du diplôme, certificat ou titre professionnel constatant l'achèvement d'une formation de conducteur par route,</li><li>• si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption,</li><li>• si vous êtes majeur étranger, un justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de</li></ul>

	paie, quittance de loyer...).
Permis C1E : véhicule entre 3,5 et 7,5 tonnes avec remorque de plus de 750 kg	<p>Vous pouvez choisir de vous inscrire vous-même au permis.</p> <p>Vous devez créer un compte usager sur le site de l'ANTS et obtenir ainsi vos identifiants.</p> <p>Ensuite, vous devrez vous munir de plusieurs pièces en format numérique (scannées ou photographiées) nécessaires à l'inscription sur le site de l'ANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un <a href="#">justificatif d'identité</a>,</li><li>• un <a href="#">justificatif de domicile</a>,</li><li>• une <a href="#">photo numérique d'identité</a> ,</li><li>• l'avis médical <a href="#">cerfa n°14880*01</a>,</li><li>• la copie de votre permis de conduire de la catégorie C1 et, éventuellement, la copie du diplôme, certificat ou titre professionnel constatant l'achèvement d'une formation de conducteur par route,</li><li>• si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption,</li><li>• si vous êtes majeur étranger, un justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).</li></ul>

Permis D : transport de personnes - plus de 8 places

Vous pouvez choisir de vous inscrire vous-même au permis.

Vous devez créer un compte usager sur le site de l'ANTS et obtenir ainsi vos identifiants.

Ensuite, vous devrez vous munir de plusieurs pièces en format numérique (scannées ou photographiées) nécessaires à l'inscription sur le site de l'ANTS :

- un [justificatif d'identité](#),
- un [justificatif de domicile](#),
- une [photo numérique d'identité](#) ,
- l'avis médical [cerfa n°14880\\*01](#),
- la copie de votre permis de conduire de la catégorie B et, éventuellement, la copie du diplôme, certificat ou titre professionnel constatant l'achèvement d'une formation de conducteur par route,
- si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption,
- si vous êtes majeur étranger, un justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).

Permis DE : transport de personnes - plus de 16 places et plus de 8 mètres avec remorque de plus de 750 kg

Vous pouvez choisir de vous inscrire vous-même au permis.

Vous devez créer un compte usager sur le site de l'ANTS et obtenir ainsi

	<p>vos identifiants.</p> <p>Ensuite, vous devrez vous munir de plusieurs pièces en format numérique (scannées ou photographiées) nécessaires à l'inscription sur le site de l'ANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un <a href="#">justificatif d'identité</a>,</li><li>• un <a href="#">justificatif de domicile</a>,</li><li>• une <a href="#">photo numérique d'identité</a> ,</li><li>• l'avis médical <a href="#">cerfa n°14880*01</a>,</li><li>• la copie de votre permis de conduire de la catégorie D et, éventuellement, la copie du diplôme, certificat ou titre professionnel constatant l'achèvement d'une formation de conducteur par route,</li><li>• si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption,</li><li>• si vous êtes majeur étranger, un justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).</li></ul>
Permis D1 : transport de personnes - 16 places et 8 mètres maximum	<p>Vous pouvez choisir de vous inscrire vous-même au permis.</p> <p>Vous devez créer un compte usager sur le site de l'ANTS et obtenir ainsi vos identifiants.</p> <p>Ensuite, vous devrez vous munir de plusieurs pièces en format numérique (scannées ou photographiées) nécessaires à l'inscription sur le site de</p>

	<p>l'ANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un <a href="#">justificatif d'identité</a>,</li> <li>• un <a href="#">justificatif de domicile</a>,</li> <li>• une <a href="#">photo numérique d'identité</a> ,</li> <li>• l'avis médical <a href="#">cerfa n°14880*01</a>,</li> <li>• la copie de votre permis de conduire de la catégorie B et, éventuellement, la copie du diplôme, certificat ou titre professionnel constatant l'achèvement d'une formation de conducteur par route,</li> <li>• si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption,</li> <li>• si vous êtes majeur étranger, un justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).</li> </ul>
<p>Permis D1E : transport de personnes - 16 places et 8 mètres maximum avec remorque de plus de 750 kg</p>	<p>Vous pouvez choisir de vous inscrire vous-même au permis.</p> <p>Vous devez créer un compte usager sur le site de l'ANTS et obtenir ainsi vos identifiants.</p> <p>Ensuite, vous devrez vous munir de plusieurs pièces en format numérique (scannées ou photographiées) nécessaires à l'inscription sur le site de l'ANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un <a href="#">justificatif d'identité</a>,</li> </ul>

- un [justificatif de domicile](#),
- une [photo numérique d'identité](#) ,
- l'avis médical [cerfa n°14880\\*01](#),
- la copie de votre permis de conduire de la catégorie D1 et, éventuellement, la copie du diplôme, certificat ou titre professionnel constatant l'achèvement d'une formation de conducteur par route,
- si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption,
- si vous êtes majeur étranger, un justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).